

Arrêté n° AG-05-2026 fixant la liste d'aptitude des concours interne, externe et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025.

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2024,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,

Considérant les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° AG-04-2025 du 16 janvier 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° AG-54-2025 portant formation du jury des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-58-2025 fixant le lieu d'organisation des épreuves écrites d'admissibilité des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-79-2025 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-82-2025 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours interne, externe et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-89-2025 du 3 décembre 2025 fixant la liste des candidats admissibles aux concours interne, externe et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-91-2025 du 15 décembre 2025 fixant la lieu d'organisation de l'épreuve orale d'admission des concours interne, externe et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025,

Vu l'arrêté n° AG-92-2025 du 15 décembre 2025 portant désignation d'examineurs supplémentaires pour l'épreuve orale d'admission des concours interne, externe et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe, session 2025,
Vu la réunion du jury en date du 27 janvier 2026 arrêtant la liste définitive des candidats admis des concours susvisés,

ARRETE :

Article 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, par ordre alphabétique conformément à l'article L.325-38 du code général de la Fonction Publique, au titre des concours externe, interne et 3e concours d'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe, session 2025, les lauréats figurants sur la liste jointe en annexe.

Article 2 :

La liste d'aptitude prendra effet au 6 février 2026.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Châteauroux, le 30 janvier 2026.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE
Pour le Président et par délégation,

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04/02/2026
ID : 036-283600138-20260130-AG_05_2026-AR




Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Vice-Présidente

Annexe à l'arrêté n° AG-05-2026 du 30 janvier 2026

Concours de Rédacteur principal de 2ème Classe

Session 2025

Liste des candidats admis
Date effet : 6 février 2026

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
AKKAF	Valérie
ALABRET	Jennifer
AUGRAS	Céline
BARD	Constance
BARILLET	Graziella
BELLEDEMENT	Loïc
BIRAUD	Charline Marie
BLONDEAU	Laetitia
BOILLOD	Chloé
BOUSSARD	Delphine
CAILLON	Lucie
CHERGUI	Chirine
CLECH	Solenne
COSSON	Nathalie
DELARUE	Angélique
DELAULE	Stéphanie
DEMAY	Mélanie
DESCOUTURES	Caroline
DORANGEON	Allison
DUCHEMIN	Estelle
DUCHEMIN	Floriane
ÉVRARD	Marie
FRIBOURG	Jeanne
GAÏL	Lindsey
GATEFAIT	Juliette
GOUINS	Aurélie
GOUMAN	Anaïs

GRELET	Mérodie
JOLY	Elodie
LANDIER	Maeva
LASFARGUES	Katia
LEPINE	Justine
LEPOUTRE	Audrey
LETOURNEAU	Michèle
LHUISSIER	Christophe
MAERTEN	Sabrina
MAINARDI	Adeline
MARTIN	Fatima
MASSICOT	Aurelie
MENNESSON	Baptiste
MORIN	Alexandra
MORON	Aurélié
MOULUN	Marion
NIVault	Aurélien
ORANGE	Christine
OZTURK	Elif
PAIN	Frédérique
PAPONET	Alexandre
PEDRO	Léna
PERROT	Arnaud
PLOUZENNEC	Amélie
RABO	Anaïs
RADAS	Elise
RAYMOND	Guillaume
RUGGIO	Mégane
SOETEMONT	Virginie
TOURMO	Vanille
VILAUD	Camille
VILLARROEL	Paloma
WINANDY	Isabelle

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE
Pour le Président et par délégation,




Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Vice-Présidente